

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet SUPPLY DC LOADBANK	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3555-147058/C	Date 2015-02-17
Client Reference No. - N° de référence du client W3555-147058	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XLV-166-6672	
File No. - N° de dossier XLV-3-36034 (166)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-04-02	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Castle, David G.	Buyer Id - Id de l'acheteur xlvl66
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-0110 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE SEE HEREIN	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XLV-3-36034

Buyer ID - Id de l'acheteur

xlv166

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W3555-147058

TABLE DES MATIÈRES

Fournir Banc D'essai C.C.

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1-1 Exigences relatives à la sécurité
- 1-2 Besoin
- 1-3 Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2-1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2-2 Présentation des soumissions
- 2-3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2-4 Lois applicables
- 2-5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3-1 Instructions pour la préparation des soumissions
- 3-2 Tableaux des livrables

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4-1 Procédures d'évaluation
- 4-2 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5-1 Général
- 5-2 Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6-1 Exigences relatives à la sécurité
- 6-2 Énoncé des Besoin
- 6-3 Clauses et conditions uniformisées
- 6-4 Durée du contrat
- 6-5 Responsables
- 6-6 Paiement
- 6-7 Instructions relatives à la facturation
- 6-8 Attestations
- 6-9 Lois applicables
- 6-10 Ordre de priorité des documents
- 6-11 Contrat de défense
- 6-12 Préparation en vue de la livraison
- 6-13 Instructions d'expédition
- 6-14 Adresse de livraison

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

xlvl66

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3555-147058

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

XLV-3-36034

6-15 Appareillage électrique

6-16 Frais de déplacement et de subsistance

LISTE des ANNEXES:

Annexe A

Énoncé des Besoin

Annexe B

Feuilles de présentation de la soumission financière

Annexe C

Plan d'évaluation

Annexe D

Information requise pour l'attestation relative au code de conduite

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

xlvl66

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Fournir Banc D'essai C.C.

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1-1 Exigences relatives à la sécurité

cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1-2 Besoin

1. Fabriquer, fournir et livrer un banc d'essai électrique à c.c. pour pour le ministère de la Défense nationale définie à l'annexe A et la présentation des états financiers feuille ci-jointe à l'annexe B.

2. Les marchandises sont requises d'être livrées à Victoria, CB, le ou avant le 31 Mars 2015, comme indiqué dans les clauses subséquentes du contrat.

1-3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2-1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2-2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2-3 Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2-4 Lois applicables

1. Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie Britannique, (_____) Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.
2. À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours calendrier avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.6 Réémission d'une demande de soumission

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W3555-147058/B, datée du 2014-02-07, dont la date de clôture était le 2014-04-30, à 02:00 PM (PST). Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3-1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I: Soumission technique (1 copies papier)
- Section II: Soumission financière (1 copies papier)
- Section III: Attestations (1 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-pol icy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

3-1.1 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité. Voir la partie 4 de l'article 1.2 pour plus de détails.

Pour éviter les duplications, les soumissionnaires peuvent se référer aux différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de paragraphe et page spécifique où le sujet visé est déjà traité. Si le soumissionnaire est d'avis que l'un des éléments de la spécification requise ne peut être obtenue ou l'article, tel que rédigé, les empêchant de présenter une soumission, ils doivent informer l'autorité contractante conformément à la partie 2, article 3

3-1.2 Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à Annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3-1.3 Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

3-2 Tableaux des livrables

3-2.1 Liste de contrôle des livrables obligatoires

Nonobstant les exigences touchant les livrables mentionnés ailleurs dans cette demande de soumission et dans ses spécifications techniques connexes, voici les seuls livrables obligatoires qui doivent être présentés avec les documents de la soumission **au moment de la fermeture des soumissions**. Les éléments suivants sont obligatoires et le soumissionnaire doit présenter chacun d'eux pour que sa soumission soit jugée recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlvl66

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Élément	Description	Remplie et jointe
Section I Technical Bid		
1	Document d'appel d'offres, partie 1, page 1 remplie et signée;	
2	Soumettre offer technique tel que lar partie 3, section 3-1.1 et l'annexe C, Tables C-1 en indiquant clairement la conformité ou non-conformité avec l'exigence et de soumission Ref# complétés. Toutes les informations de l'offre technique doit être reçu dans un état achevé comme prévu a la clôture des soumissions.	
Section II Soumission financière		
1	Annexe B <u>Feuille de présentation de la soumission financière</u> dûment remplie	
Section III Certifications		
1	Soumettre la certification des matières Canadiann conformément à la partie 5, l'article 5 à 3,3	

PART 4 - EVALUATION PROCEDURES AND BASIS OF SELECTION

4-1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

4-1.1 Les réponses à la présente demande de propositions seront d'abord examinées pour déterminer leur conformité aux attestations obligatoires et aux tableaux de produits livrables figurant aux parties 2 et 5.

4-1.2 La proposition technique du soumissionnaire sera alors examinée pour déterminer sa conformité aux articles des spécifications techniques obligatoires. La proposition technique doit également inclure le tableau 1 de l'annexe C, rempli avec la vérification que la soumission répond à tous les critères obligatoires mentionnés et comprend les références nécessaires. La proposition technique sera ensuite évaluée et des points seront attribués conformément aux critères cotés d'évaluation figurant à l'annexe C.

4-1.3 Évaluation technique

- (a) **Critères techniques obligatoires**
Les critères techniques obligatoires sont énoncés au tableau 1 de l'annexe C.
- (b) **Critères techniques cotés**
Les critères techniques cotés sont énoncés au tableau 2 de l'annexe C.
- (c) Les détails de la procédure d'évaluation et de cotation techniques sont énoncés en annexe C, Plan d'évaluation

4-1.4 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, conformément à l'annexe B, les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

4.2 Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
 - (c) obtenir le minimum requis de **700 points (70 pour cent)** de l'ensemble des points pour les critères d'évaluation techniques qui sont cotés. La notation est effectuée sur une échelle de **1 000** points possibles.
2. Les soumissions qui ne satisfont pas aux paragraphes a), b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points de mérite technique, ni celui qui a proposé le prix le plus bas ne sera pas nécessairement acceptée. la soumission ayant la meilleure note conforme combinée pour le mérite technique (70%) et le prix (30%), tel que calculé à l'article 4.6 de l'annexe C, le plan d'évaluation, sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

xlvl66

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

5-1 General

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

5-2 Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

5-2.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5-2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

5-2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

- a) Code de conduit. Fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire, Annex D.
- b) Modifications des lois applicables article 2.4
- c) Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire, l'article 5-2.1, Attestation, Formulaire de consentement lié, (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-eng.html>)

5-2.4 Attestation du contenu canadien

Clause du Guide des CCUA A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien.

5-2.5 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6-1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6-2 Énoncé des travaux

A. Fabriquer, fournir et livrer un banc d'essai électrique à c.c. pour pour le ministère de la Défense nationale conformément aux spécifications techniques associées décrites dans l'énoncé des besoins joint en annexe A.

6-3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6-3.1 Conditions générales

2010A, 2014-09-25, Conditions générales - biens (complexité moyenne) et la section 25 Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances.) de 2035 (2014-09-25) Conditions générales - besoins plus complexes de services s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6-3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 Achat, location et maintenance de matériel (2013-01-28)

4002 Services d'élaboration ou de modification de logiciels (2010-08-16)

6-4 Durée du contrat

6-4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (**À remplir par l'autorité contractante à l'attribution du contrat**)

6-4.2 Préparation en vue de la livraison

Préparation en vue de la livraison et l'emballage doivent être conforme à la norme d'excellence du fabricant pour le moyen de transport employé en vue d'assurer que la marchandise arrive en parfait état à destination.

6-4.4 Instructions d'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés "Carriage and Insurance Paid (CIP) port payé, assurance comprise, jusqu'à la destination à l'article 6.14, Incoterms 2000 pour les expéditions d'une entreprise commerciale.
2. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement. Le paiement des droits de douane et des taxes applicables sont exclus.

6-4.5 Inspection et acceptation

Les biens seront inspectés par le responsable des inspections et acceptés par le responsable des inspections lors de la livraison à destination.

6-5 Responsables

6-5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Dave Castle

Titre: Spécialiste d'approvisionnement

Adresse: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Région du Pacifique, Approvisionnements, marine 401-1230 rue Government, Victoria, C-B, V8W 3X4

Téléphone : 250-363-0110

Télécopieur : 250-363-3960

Courriel : david.castle@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6-5.2 Responsable technique (RT)

Le responsable technique pour ce contrat est:

Nom: Justin Aiyadurai

Titre: Technologue en génie industriel

Adresse: Ministère de la Défense nationale
Facilité de maintenance Cape Breton
Bureau des contrats
PO Box 17000 STN FORCES
Victoria, CB V9A 7N2

Téléphone : 250-363-7872;

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlvl66

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Télécopieur : 250-363-5015
Courriel : Justin.Aiyadurai@forces.gc.ca

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6-5.3 Responsable de l'inspection (RI)

Le responsable technique est responsable de l'inspection. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat sont soumis à une inspection par l'Autorité d'inspection ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas en conformité avec les exigences de l'annexe A et à la satisfaction de l'Autorité d'inspection, tel que présenté, l'Autorité d'inspection a le droit de le rejeter ou en exiger la rectification à la seule charge de la l'entrepreneur, avant de recommander le paiement. Toute communication avec l'entrepreneur concernant la qualité des travaux exécutés en vertu du présent contrat doit se faire par correspondance officielle par l'autorité contractante.

L'Autorité d'inspection peut désigner, et être représenté par, un inspecteur (TI), représentant de l'assurance qualité (RAQ) ou Autorité Ingénierie désigné (DEA).

6-5.4 Représentant de l'entrepreneur

Les noms et les numéros de téléphone du personnel responsable pour les choses suivants

Renseignements généraux :

Nom: _____ Téléphone : _____
Télécopieur : _____ Courriel : _____

Suivi des livraisons:

Nom: _____ Téléphone : _____
Télécopieur : _____ Courriel : _____

6-6 Paiement

6-6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé le prix ferme indiqué à l'annexe B. La taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception,

ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6-6.2 Méthode de paiement Clauses du Guide des CCUA

Référence	Titre	Date
H1000C	Paielement unique	2008-05-12
C6000C	Limite de prix	2011-05-16

6-6.3 Clauses du Guide des CCUA

A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2001-06-16
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C2604C	Droits de douane, taxes d'accise et taxes applicables - non résident	2013-04-25
C2611C	Droits de douane - l'entrepreneur est l'importateur	2007-11-30

6-7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'article des conditions générales intitulé «Présentation des factures » es conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés

Les factures doivent être faites pour le compte de :

Department of National Defence
Fleet Maintenance Facility Cape Breton
Contracts Office
PO Box 17000 STN FORCES
Victoria, BC V9A 7N2 Attention: Michal
Godin

L'original doit être transmis pour vérification à:

Public Works and Government Services Canada
Acquisitions, Marine
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C. V8W 3X4 Attention: Dave Castle

6-8 Attestations

6-8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations,

faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6-8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6-9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

(À remplir par l'autorité contractante à l'attribution du contrat)

6-10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- a. les articles de la convention;
- b. conditions générales supplémentaires;
4001 Achat, location et maintenance de matériel (2013-01-28)
4002 Services d'élaboration ou de modification de logiciels (2010-08-16)
- c. les conditions générales 2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante;
- d. section 25 Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances.) de 2035 (2014-09-25) Conditions générales - besoins plus complexes;
- e. Annexe A, Énoncé des Besoin ;
- f. Annexe B, Base de paiement;
- g. la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6-10.1 Clauses du Guide des CCUA

A9062C Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes 2011-05-16
G1005C Assurances 2008-05-12

6.11 Contrat de défense

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la production de défense.

6.12 Préparation en vue de la livraison

Préparation pour la livraison et l'emballage doivent être à la norme de la plus haute fabricant pour le mode de transport utilisé, afin qu'ils arrivent intacts à la destination finale.

6-13 Instructions d'expédition

1. Les marchandises doivent être expédiées à la destination spécifiée dans le contrat et livrés assurance-Port payé (CIP) à Victoria, Colombie-Britannique, Canada, Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison de l'usine de l'entrepreneur à Victoria, Colombie-Britannique, y compris les frais d'administration, de l'assurance et des risques du transport.
3. L'entrepreneur doit informer l'autorité contractante désignée aux présentes lors de l'envoi a été livré pour la livraison et doit fournir des détails d'expédition sous la forme de numéros de connaissance traçables ou toute autre information applicable.

6.14 Adresse de livraison

Tous les composants doivent être livrés à l'adresse de destination finale:

Canadian Forces Base Esquimalt
Main Warehouse, Building 66
Wilfert Road Colwood,
B.C. CANADA V9C
1A3

6-15 Appareillage électrique

Tout appareillage électrique fourni dans le cadre du contrat doit être, avant la livraison, certifié ou approuvé aux fins d'utilisation selon les exigences du Code canadien de l'électricité, Partie 1, par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes.

6-16 Frais de déplacement et de subsistance

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés »

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

6.17 Attestation du contenu canadien

L'entrepreneur déclare que l'attestation relative au contenu canadien qui a été fournie par l'entrepreneur est exacte et complète et que les produits, les services ou les deux devant être fournis conformément au contrat sont conformes à la définition contenue dans la clause A3050T.

L'entrepreneur doit conserver des dossiers et documents appropriés sur l'origine des produits, services ou les deux fournis au Canada. Sauf avec autorisation préalable écrite de l'autorité contractante, l'entrepreneur ne peut disposer des dossiers ou des documents pour une période de six (6) années commençant à la dernière des dates suivantes : la date du paiement final en vertu du contrat, ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en vertu du contrat. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits. L'entrepreneur doit fournir toutes les installations nécessaires à ces vérifications, inspections et examens ainsi que tous les renseignements sur les dossiers et documents exigés par les représentants du Canada de temps à autre.

Cette clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et les recours que le Canada peut par ailleurs avoir en vertu du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3555-147058/C

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3555-147058

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XLV-3-36034

Buyer ID - Id de l'acheteur

xlvl66

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe A - Exigence

Énoncé des besoins (EBO) – Rév. 12 – 17/02/2015 – Appel d'offres C

Vue d'ensemble :

Voici les exigences minimales imposées par le gouvernement du Canada pour un (1) banc d'essai de courant continu (CC) entièrement autonome devant être utilisé pour tester les génératrices de CC à bord des sous-marins de classe Victoria. L'Installation de maintenance de la flotte Cap Breton (IMF-CB) a besoin d'équipement approprié afin de tester les génératrices de CC à bord des sous-marins de classe Victoria. Le banc d'essai résistif doit être conçu pour stimuler des charges électriques afin de tester des sources de courant de grande intensité. L'IMF-CB a pour projet d'acheter un (1) banc d'essai de CC, avec la possibilité d'acheter un second banc d'essai de CC dans les 12 mois suivants l'attribution du contrat.

Spécifications;

Pour la conception et les caractéristiques techniques, les renseignements suivants doivent être considérés et respectés.

Regardes Annexe C

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlvl66

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEX B - FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

B1 B-1 Prix pour évaluation

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues, "Carriage and Insurance Paid (CIP) port payé, assurance comprise, jusqu'à la destination, Victoria CB, Canada.

Item	Description	Qty	Prix Unitaire	Prix Étendue
a.	Load Bank per Annex A.	1	\$ _____	\$ _____
b.	Coût de la livraison jusqu'à la destination pour un PRIX FERME, de			\$ _____
c.	Coût de la formation	Lot	\$ _____	\$ _____
d.	Prix pour évaluation Tax exclus [a + b + c]: de pour un PRIX FERME,			\$ _____

B-2 Livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 30 Juin 2014, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est _____ semaines après réception de l'ordre.

ANNEX C - EVALUATION PLAN

C-1 GÉNÉRALITÉS

- C-1.1** L'exigence générale pour la *soumission technique* du soumissionnaire est mentionnée aux articles 1-2. 1 et 3-1. 1 de l'appel d'offres.
- C-1.2** La *procédure d'évaluation* est mentionnée à la partie 4 de l'appel d'offres. La procédure d'évaluation indique la composition de l'*équipe d'évaluation*. Cette annexe fournit les *critères d'évaluation* détaillés et la *procédure de notation*.
- C-1.3** Afin d'effectuer une évaluation technique complète de la soumission, l'offre doit être conforme à toutes les exigences du bien livrable, lesquelles sont résumées dans l'article 3-2 de l'appel d'offres. Il incombe au soumissionnaire de démontrer clairement sa capacité de réaliser tous les travaux et autres exigences mentionnés dans l'appel d'offres, l'énoncé des travaux et les pièces jointes. Les soumissionnaires doivent décrire leurs capacités, la manière dont ils respecteront les exigences obligatoires et la manière dont ils livreront tous les autres biens et/ou services demandés.
- C-1.4** Il est demandé à l'article 3-1. 1 que le soumissionnaire présente les sujets dans l'ordre de ces critères d'évaluation et en respectant le plan de titres et de numérotation. À défaut, le soumissionnaire doit indiquer dans sa soumission technique une matrice d'applicabilité dans laquelle il identifie, par numéro de page, l'endroit où chaque critère de la soumission est traité.

C-2 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

- C-2.1** Les critères techniques obligatoires sont détaillés dans le tableau 1.
- C-2.2** L'équipe d'évaluation attribuera un résultat satisfaisant ou non satisfaisant aux critères obligatoires. Toute soumission non conforme à l'un des critères obligatoires sera déclarée irrecevable.
- C-2.3** Certains (ou tous les) critères obligatoires peuvent aussi être cotés pour leur valeur technique, conformément à la *procédure de notation* donnée en vertu de l'article C-4 de l'annexe C.

C-3 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

- C-3.1** Les critères techniques cotés sont détaillés dans le tableau 2.
- C-3.2** La cotation par points des critères, pour leur valeur technique, sera effectuée conformément à la *procédure de notation* visée à l'article C-4 de l'annexe C.

C-4 PROCÉDURE DE NOTATION

C-4.1 L'équipe d'évaluation attribuera un *score brut [RS]* pour chaque critère. Les points attribués varient de 0 à 10, tel que défini ci-dessous, sauf indication contraire indiquée dans le tableau des critères d'évaluation :

a. Note 0

Inacceptable : Une note de zéro (0) point est attribuée aux soumissions de n'importe quelle catégorie dans lesquelles aucune information n'est fournie ou l'information présentée n'est pas compréhensible.

b. Note 3, 4

Minime : Une note de 3 ou 4 points est attribuée aux réponses à la limite de l'acceptable. Le soumissionnaire n'a pas pleinement établi la capacité d'exécuter l'obligation et a décrit la démarche de manière minimale. Par exemple :

- La proposition réitère une exigence mais ne fournit aucune explication sur les aspects techniques du travail à accomplir et la manière dont elle compte y répondre.
- La proposition fournit une explication sur les aspects techniques du travail à accomplir et comment elle compte y répondre mais peut contenir des déclarations ou des références inexactes qui ont une incidence sur l'approche envisagée mais ne complètent pas pleinement la démarche technique.
- La proposition fait référence à la qualité de l'organisation dont elle émane mais le déposant ne donne pas de descriptions adéquates de son expérience antérieure/personnelle ou fournit des curriculum vitae de personnes ou des exemples d'expérience de travail qui ne sont pas pertinents.

c. Note 6, 7, 8

Bonne à passable : Un nombre variable de points est accordé si la proposition technique satisfait au(x) exigence(s) et décrit précisément comment et/ou ce qui doit être accompli de façon nette et claire. Par exemple :

- La partie de la proposition concernant l'organisation, le personnel et l'expérience satisfait à l'exigence et fournit des renseignements sur les capacités de la compagnie, des CV personnels et des exemples de cas concrets en lien avec des projets antérieurs semblables, de façon nette et claire, comprenant notamment le nom des projets, les responsabilités de travail et le type de tâches, et le personnel et les expériences de l'organisation sont adéquates ou suffisantes pour le travail.
- La proposition technique satisfait à l'exigence et décrit précisément comment et/ou ce qui doit être accompli, y compris les échantillons de produits et le matériel illustratif (diagrammes, tableaux, graphiques, etc.) le cas échéant.

d. Note 10

Exceptionnel : Une note de 10 points est accordée si la proposition satisfait aux exigences et décrit précisément, de façon parfaite, ce qui sera accompli et comment cela se fera, tant quantitativement que qualitativement en ce qui concerne la démarche technique, la quantité et la qualité des projets semblables réalisés par l'organisation précédemment et l'expérience et la formation de son personnel. Par exemple :

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlvl66

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- La proposition fournit une approche novatrice, détaillée, économique ou établie par références et présentation de matériel bien supérieur dans ce domaine.

Remarque : des notes de 1, 2, 5 ou 9 points ne sont pas utilisées. Le but est de créer suffisamment de différences entre les notes accordées afin de pouvoir séparer les propositions et créer des classements significatifs. Les valeurs décimales ne sont pas utilisées pour la même raison.

- C-4.2** Chaque critère coté reçoit un *facteur de pondération [WF]*, indiquée dans le tableau 2, généralement allant de 1 à 10, en fonction de l'importance de ce critère.
- C-4.3** La *note* du soumissionnaire pour chaque critère est déterminée par multiplication, comme suit :
- $$Note = RS \times WF$$
- C-4.4** Le *total de points [TP]* pour la soumission sera déterminé en additionnant la colonne de la rubrique « *Note* », correspondant à la moyenne entre tous les évaluateurs. Le *TP* minimum requis est indiqué (en pourcentage) à la partie 4 de l'appel d'offres ainsi qu'au bas du tableau 2.
- C-4.5** L'*évaluation du prix [EP]*, à l'Article B-1 (de la fiche de présentation financière de la soumission) sera déterminée par l'autorité contractante.
- C-4.6 Meilleure détermination de la valeur.** La plus haute cote conforme combinée de la valeur technique (70 %) et le prix (30 %) seront déterminés au prorata, comme suit :
- Pour chaque soumission conforme reçue, les points techniques réalisés dans les tableaux d'évaluation de l'annexe C seront divisés par 1000 points potentiels et multipliés par 70 % pour donner un **chiffre technique**.
 - Pour chaque soumission conforme reçue, l'évaluation du prix (EP) formera le dénominateur du prix évalué le plus bas de toutes les offres conformes reçues à une fraction proportionnelle multipliée par 30 % pour donner un **chiffre de prix**.
 - Pour chaque soumission conforme reçue, les chiffres techniques et de prix en résultant seront ajoutés pour produire un **chiffre total** qui sera comparé aux autres résultats de soumission.
 - Le soumissionnaire ayant le chiffre total le plus élevé déterminera la **meilleure valeur pour le Canada**.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlvl66

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Exemple de détermination de la meilleur valeur				
Cote combinée la plus élevée de la valeur technique (70 %) et du prix (30 %)				
Soumissionnaire				
Soumissionnaire 1				
Soumissionnaire 2				
Soumissionnaire 3				
Points techniques (maximum de 100 points)	880/1000	820/1000	760/1000	
Prix fixé	60 000 \$	55 000 \$	50 000 \$	
Calcul	Points techniques	Points pour le prix	Total de points	
Soumissionnaire 1	$\frac{880}{1000} \times 70 = 61,6$	$\frac{50\,000}{60\,000} \times 30 = 24,99$	86,59	Meilleure valeur pour le Canada
Soumissionnaire 2	$\frac{820}{1000} \times 70 = 57,4$	$\frac{50\,000}{55\,000} \times 30 = 27,27$	84,67	
Soumissionnaire 3	$\frac{760}{1000} \times 70 = 53,2$	$\frac{50\,000}{50\,000} \times 30 = 30$	83,2	

C-4.7 La méthode de sélection est énoncée à l'article 4-3 de l'appel d'offres.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlvl66

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C - TABLEAUX D'ÉVALUATION

Table C-5 - Exigences minimales obligatoires

Article	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumission	Satisfaisant/Non satisfaisant
Exigences réglementaires				
L.0	Le système doit être électriquement agréé par un organisme canadien qualifié. La certification sur place est acceptable.			
L.1	La conception électrique de l'appareil doit être approuvée par un ingénieur électricien professionnel titulaire d'un permis/agréé.			
Exigences de fonctionnement du système				
L.2	L'appareil doit être conçu pour produire un courant/facteur de charge continu respectant les capacités minimales suivantes : <ul style="list-style-type: none">• 1800 kW à 480 Vcc (3750 ampères)• 1800 kW à 720 Vcc (2500 ampères)• 1800 kW à 1000 Vcc (1800 ampères)			
L.3	L'appareil doit disposer d'une résolution d'étape de charge minimale de 2,5 kW et d'une étape de charge maximale de 250 kW. L'appareil doit pouvoir atteindre toute charge entre 0 et 1800 kW avec une résolution minimale de 2,5 kW. Chaque étape de charge doit disposer d'une protection de la dérivation par fusible. Il doit s'agir d'un fusible avec Capacité d'interruption d'ampères (AIC) de 200K.			
L.4	L'appareil doit être muni d'un système de refroidissement adapté pour une température ambiante minimale de 40°C (104°F). Les éléments de charge résistifs doivent être entièrement exposés au courant d'air produit par le(s) ventilateur(s).			

Article	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumission	Satisfaisant/Non satisfaisant
L.5	<p>L'appareil doit être muni des dispositifs d'arrêt de protection suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt automatique en cas de panne du ventilateur et du courant d'air • Arrêt automatique en cas de surchauffe • Bouton d'arrêt d'urgence manuelle à blocage automatique sur le tableau de commande à distance et sur le banc d'essai permettant d'interrompre immédiatement toutes les charges. 			
Exigences physiques				
L.6	<p>L'appareil doit être conçu pour fonctionner dans une température ambiante pouvant aller de -40°C à +40°C en milieu marin d'eau salée.</p>			
L.7	<p>L'appareil entier ne doit pas excéder les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur : 6100 mm (20 pi) • Largeur : 2440 mm (8 pi) • Poids : 9090 kg (20,000 lb) <p>L'encombrement et le poids doivent comprendre les exigences en matière d'entreposage pour le tableau de commande, le câble de commande, la bâche de protection et le câble d'alimentation auxiliaire.</p>			
L.8	<p>L'enceinte du banc d'essai doit avoir une notation IP22 en marche et une notation IP44 à l'arrêt, au minimum Les boîtiers électriques et boîtes de jonction doivent avoir une notation NEMA 3R, au minimum. Les cartes de circuit imprimé et les circuits de commande doivent être installés dans une armoire normalisée NEMA 3R, au minimum.</p>			
L.9	<p>Toutes les surfaces exposées doivent être recouvertes et protégées contre la corrosion.</p>			

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlvl66

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Article	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumission	Satisfaisant/Non satisfaisant
L.10	L'enceinte doit être munie de logements pour chariots élévateurs à fourche et de pattes de levage pour grue. Les points de levage et les centres de masse et de gravité sans danger de l'appareil doivent être identifiés sur l'appareil. L'appareil doit être muni de points de fixation pour le transport routier, ferroviaire, aérien ou maritime. L'appareil doit être conçu pour résister aux chocs et aux vibrations que l'appareil pourrait subir lors du transport.			
L.11	Les éléments de charge résistifs à l'intérieur de l'appareil doivent être fabriqués à partir d'un fil d'alliage nickel/chrome résistant à la corrosion.			
L.12	Les éléments de charge résistifs à l'intérieur de l'appareil doivent être entièrement soutenus sur toute leur longueur. Les matériaux en contact direct avec les résistances doivent être en céramique. Les supports de résistance doivent être conçus pour éviter un court-circuit au niveau des résistances adjacentes ou au sol.			
Exigences de raccordement				
L.13				
L.14	L'appareil doit être muni d'un boîtier de raccordement de charge avec un espacement suffisant pour raccorder dix (10) câbles de 444 MCM DLO 1000 V à la barre omnibus positive au moyen de cosses (taille de boulon de 0,5 po), et dix (10) câbles de 444 MCM DLO 1000 V à la barre omnibus négative au moyen de cosses (taille de boulon de 0,5 po). Des mesures doivent être prises pour acheminer ces câbles aux barres omnibus au travers de l'enceinte			

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlvl66

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Article	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumission	Satisfaisant/Non satisfaisant
L.15	L'appareil doit être muni de prises femelles Duraline, n° d'articles M154506-FLSI-BRN (raccordées à la barre omnibus négative) et M154506-FLSI-BLU (raccordées à la barre omnibus positive), de 4 prises à verrouillage rapide pour y raccorder le système d'alimentation du sous-marin afin de charger le banc d'essai pour les tests. Il doit y avoir un minimum de 3 sets de chacune de ces prises. Chaque raccord doit être limité à la capacité maximale de 400 ampères.			
L.16	L'appareil doit être équipé d'un point de masse commun afin d'alimenter tout le système en électricité.			
L.17				
Exigences du tableau de commande				
L.18	L'appareil doit disposer d'un tableau de commande portatif/à distance afin de contrôler le banc d'essai au moyen de câbles de commande depuis une distance de 60 m. Le câble de commande doit être livré avec l'appareil. Le câble de commande doit être remplaçable.			
L.19	Le tableau de commande doit avoir une protection NEMA 3R, au minimum. Le tableau de commande doit être muni d'une poignée de transport. Il est acceptable pour le tableau de commande d'être stocké dans un boîtier NEMA 3R avec poignée de transport, au minimum.			
L.20	Le tableau de commande portatif doit pouvoir être monté à bord d'un sous-marin de classe Victoria. Le tableau de commande portatif ne doit pas excéder les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Dimensions (durant le transport/stockage) : 508 mm x 508 mm x 254 mm (20 po x 20 po x 10 po)• Poids (y compris le boîtier de transport) : 15 kg (33 lb)			

Article	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumission	Satisfaisant/Non satisfaisant
L.21	<p>Le tableau de commande portatif doit pouvoir afficher et acquérir les données de manière distincte pour les paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le courant continu • la tension • le nombre de kilowatts • la tension maximale • la réponse transitoire de charge de tension enregistrée à chaque variation de charge. <p>Ces paramètres doivent être calculés au niveau des barres omnibus du banc d'essai, avec une précision minimale de 0,5%.</p>			
L.22	<p>Le tableau de commande portatif doit être muni des interrupteurs suivants : alimentation principale MARCHE/ARRÊT, charge maîtresse MARCHE/ARRÊT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bouton d'arrêt d'urgence à blocage automatique 			
L.23	<p>Le tableau de commande portatif doit être muni des voyants lumineux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation principale en marche • Soufflerie en marche • Circulation d'air insuffisante • Surchauffe • Alimentation en marche pour chacune des étapes de charge 			
L.24	<p>Si le tableau de commande est un ordinateur portable ou un ordinateur individuel, le tableau de commande portatif doit utiliser le système d'exploitation Windows 7, qui doit être installé avant la livraison.</p>			
Exigences du système auxiliaire				
L.25	<p>L'appareil doit être muni d'un chauffage/déshumidificateur auxiliaire pour éviter l'accumulation de condensation lorsqu'il n'est pas en marche. Le chauffage/déshumidificateur doit fonctionner sur un courant monophasé de 120 V, 60 Hz.</p>			

Article	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumission	Satisfaisant/N on satisfaisant
L.26	Le chauffage/déshumidificateur doit être équipé de câble(s) d'alimentation adapté(s) avec un connecteur NEMA 5-15. Chaque câble doit pouvoir être raccordé à une prise standard monophasée de 120 V, 15 ampères.			
L.27	Le système de refroidissement de l'appareil doit utiliser une alimentation auxiliaire triphasée de 460 V, 60 Hz. Un maximum de quatre (4) prises 100 A sont disponibles à l'IMF-CB pour y brancher le système de refroidissement.			
L.28	L'appareil doit disposer d'un câble SOOW (câble de branchement, gaine extérieure et isolation résistantes à l'huile, résistant aux intempéries et à l'eau) de 35 m ou équivalent pour fournir l'alimentation auxiliaire. Un connecteur Russellstoll, n° d'article DS1404MP, doit être installé sur la tête d'alimentation du câble.			
Exigences de test				
L.29	L'appareil doit subir un contrôle/test d'acceptation en usine avant livraison au MDN.			
Exigences diverses				
L.30	•			
L.31	Les étiquettes d'instruction concernant le fonctionnement doivent être clairement identifiées et imprimées en anglais.			
L.32	L'appareil fourni doit comprendre les manuels d'entretien et d'utilisation pour l'appareil tel que construit. Les manuels doivent être fournis en format papier et en format numérique. Les manuels doivent être imprimés en anglais. Un minimum de trois (3) copies papier du manuel doit être fourni. Les manuels doivent inclure le programme d'entretien recommandé par le fournisseur, les schémas électriques, les schémas mécaniques, la liste des pièces de rechange recommandées et la liste exhaustive des pièces.			

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlvl66

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Article	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumission	Satisfaisant/Non satisfaisant
L.33	Le fournisseur doit prévoir une formation portant sur le fonctionnement et l'entretien d'une durée minimale de 3 jours, à raison de 8h par jour, entre 8h et 16h30 HNP. La formation se fera sur place à l'IMF-BC, dans la BFC Esquimalt, basée à Victoria, en Colombie-Britannique, au Canada. La formation doit porter sur le fonctionnement, la configuration, les paramètres d'étalonnage de l'utilisateur et les besoins de service et d'entretien.			
L.34				
L.35	L'appareil fourni doit inclure une garantie sur toutes les pièces et sur la main-d'œuvre d'au moins 12 mois. La période de garantie doit commencer après la formation et la mise en service de l'appareil.			

Table C-6: Exigences supplémentaires

Article	Exigences supplémentaires	Critères d'évaluation et d'attribution des points	N° de page de réf. de la soumission	Note Brute (0-10)	Poids Facteur	Total des points
2.0	L'enceinte doit être fabriquée à partir de matériaux résistants à la corrosion, tels que l'acier inoxydable, l'alliage de nickel, ou l'acier aluminé.	10 points - matériaux à forte résistance à la corrosion, tels que l'acier inoxydable, l'alliage de nickel, ou l'acier aluminé				
		5 points - matériau plaqué à faible résistance à la corrosion, tel que les aciers au carbone ordinaires ou l'aluminium.			7	/70
		0 points - matériau non spécifié				
2.1	Les surfaces exposées doivent être préparées conformément à la norme SSPC-SP 10, recouvertes d'au moins deux (2) couches d'apprêt, puis recouvertes de deux (2) couches soit de polyuréthane industriel, soit d'émail marin. Toutes les couches doivent être appliquées conformément aux instructions du fabricant.	10 points - polyuréthane industriel ou équivalent				
		5 points - émail marin ou équivalent			7	/70
		0 points - revêtement non spécifié				
		10 points - apprêt primaire époxyde ou équivalent			7	/70
		10 points si deux (2) couches d'apprêt ont été appliquées au minimum			7	/70
		10 points si deux (2) couches de			7	/70

Article	Exigences supplémentaires	Critères d'évaluation et d'attribution des points	N° de page de réf. de la soumission	Note Brute (0-10)	Poids Facteur	Total des points
		finition/revêtement ont été appliquées au minimum				
		10 points si la surface est préparée conformément à la norme SSPC-SP 10			7	/70
2.2	L'appareil doit disposer d'une (1) bâche de protection étanche très résistante avec sangles d'arrimage pour le transport et l'entreposage en plein air. La bâche doit être fabriquée en vinyle enduit PVC d'un poids minimum de 600 g/m ² (18 oz/vg ²).	10 points si en vinyle enduit PVC d'un poids d'au moins 600 g/m ²				
		8 points si en vinyle enduit PVC d'un poids entre 400 et 600 g/m ²			4	/40
		5 points si en polyéthylène traité aux UV d'un poids d'au moins 400 g/m ²				
		0 points si en toile ou en polyéthylène non traité				
		10 points si l'appareil dispose de sangles d'arrimage			4	/40
2.3	Des mesures doivent être prises pour que le câble d'alimentation auxiliaire de type SOOW soit intégré au banc d'essai.	10 points si le câble d'alimentation auxiliaire susmentionné est intégré au banc d'essai			4	/40
2.4	Le tableau de commande portatif doit être muni d'interrupteurs à bascule mécaniques contrôlant chacune des étapes de charge. L'enchaînement des étapes de charge doit	10 points si le tableau de commande dispose d'interrupteurs à bascule mécaniques			5	/50

Article	Exigences supplémentaires	Critères d'évaluation et d'attribution des points	N° de page de réf. de la soumission	Note Brute (0-10)	Poids Facteur	Total des points
	<p>pouvoir atteindre n'importe quelle charge entre 0 et 1800 kW avec une résolution de charge minimale de 2,5 kW. Un tableau de commande idéal devrait être muni des interrupteurs d'étape de charge suivants (15 interrupteurs au total) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 250 kW - quantité : 6 ● 100 kW - quantité : 2 ● 50 kW - quantité : 1 ● 20 kW - quantité : 1 ● 10 kW - quantité : 2 ● 5 kW - quantité : 1 ● 2,5 kW - quantité : 2 	<p>8 points si le tableau de commande est un ordinateur portable</p> <p>4 points si le tableau de commande est à touches programmables ou à écran tactile</p>				
2.5	<p>L'appareil doit avoir les pièces de rechange recommandées à disposition. La liste des prix des pièces de rechange recommandées doit être fournie dans le dossier d'appel d'offres. Ces pièces doivent être disponibles en Amérique du Nord. Ces pièces doivent avoir un délai d'approvisionnement de 72 heures au maximum. Ces pièces doivent être des pièces génériques du commerce et disponible chez différents fournisseurs.</p>	<p>10 points pour la soumission de la liste des prix des pièces de rechange recommandées</p>			4	/40
		<p>10 points si les pièces de rechange recommandées sont disponibles en Amérique du Nord</p>			4	/40
		<p>10 points si le délai d'approvisionnement des pièces de rechange est de 72 heures</p>			4	/40
		<p>10 points si les pièces de rechange recommandées sont disponibles chez différents fournisseurs</p>			4	/40
2.6	<p>Un projet de plan de formation doit être</p>	<p>10 points pour la soumission d'un projet de</p>			4	/40

Article	Exigences supplémentaires	Critères d'évaluation et d'attribution des points	N° de page de réf. de la soumission	Note Brute (0-10)	Poids Facteur	Total des points
	soumis avec le dossier d'appel d'offres.	plan de formation				
2.7	Un dessin de disposition général de l'appareil doit être soumis avec le dossier d'appel d'offres. Le dessin de disposition doit inclure l'encombrement de l'appareil, ainsi que l'emplacement des raccordements.	10 points pour la soumission des dessins de disposition			4	/40
2.8	Un projet détaillé de contrôle/test d'acceptation en usine pour l'appareil fourni doit être soumis avec le dossier d'appel d'offres.	10 points pour la soumission du projet de contrôle/test d'acceptation en usine			4	/40
2.9	Le fabricant doit avoir par le passé conçu et fabriqué au moins dix (10) bancs d'essai de CC d'une capacité entre 1200 kW et 1800 kW, au minimum. Les références des clients et la capacité des bancs d'essai doivent être fournies.	1 point pour chaque conception et fabrication d'un banc d'essai de CC d'une capacité de 1200 kW ou plus. Un maximum de 10 points pourra être attribué pour cette exigence.			6	/60
		10 points si le plus grand banc d'essai de CC a une capacité supérieure à 1800 kW			7	/70
		8 points si le plus grand banc d'essai de CC a une capacité entre 1650 kW et 1800 kW				
		6 points si le plus grand banc d'essai de CC a une capacité entre 1500 kW et				

Solicitation No. - N° de l'invitation
W3555-147058/C

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W3555-147058

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier
XLV-3-36034

Buyer ID - Id de l'acheteur
xlvl66

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Article	Exigences supplémentaires	Critères d'évaluation et d'attribution des points	N° de page de réf. de la soumission	Note Brute (0-10)	Poids Facteur	Total des points
		1649 kW				
		4 points si le plus grand banc d'essai de CC a une capacité entre 1350 kW et 1499 kW				
		2 points si le plus grand banc d'essai de CC a une capacité entre 1200 kW et 1349 kW				
		0 point si le plus grand banc d'essai de CC à une capacité inférieure à 1200 kW				
Évaluateur :			Total des points octroyés			
			Total des points pouvant être octroyés			1000
Signature :			Points minimums nécessaires pour être accepté			700
Date :			Pourcentage minimum nécessaire pour être accepté			70%
			Pourcentage des points octroyés			

Article	Exigences facultatives
3.0	L'appareil fourni doit être livré avec les pièces de rechange suivantes, s'il y a lieu. La quantité de ces pièces de

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3555-147058/C

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3555-147058

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XLV-3-36034

Buyer ID - Id de l'acheteur

xlvl66

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Article	Exigences facultatives
	<p>rechange sera négociée après l'attribution du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none">• Éléments résistants• Relais• Contacteurs• Fusibles• Rupteurs• Interrupteurs de circulation d'air• Câble de commande• Automate programmable industriel (API) complet
3.1	Le MDN se réserve le choix d'acheter un ou non un second banc d'essai de CC dans les 12 mois suivant l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3555-147058/C

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3555-147058

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

XLV-3-36034

Buyer ID - Id de l'acheteur

xlvl66

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**ANNEXE D - INFORMATION REQUISE POUR L'ATTESTATION RELATIVE AU
CODE DE CONDUITE**

Veillez fournir le nom des entités suivantes, selon la nature du droit de propriété de l'entreprise.

1. Dans le cas d'une compagnie constituée en personne morale: le nom de chacun des membres du conseil d'administration

2. Dans le cas d'une société, société en nom collectif ou société limitée - les noms de tous les partenaires actuels;

3. Dans le cas d'une entreprise individuelle ou d'un particulier faisant affaires sous le nom d'une entreprise: le nom de l'unique propriétaire ou particulier

4. Dans le cas d'une coentreprise: le nom de tous les membres actuels de la coentreprise

5. Dans le cas d'un particulier, le nom complet de la personne
